



**Lettre ouverte déposée au Ministère de l'Énergie et  
des Ressources naturelles du Québec (MERN) dans le  
cadre de la consultation visant la mise en place de la  
Politique énergétique 2016-2025**

Présentée par la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé

Le 15 juillet 2015

## Sommaire

1.	Introduction.....	3
2.	Dossier éolien : mise en contexte et position de la CCTG .....	3
2.1	Développement d'une main-d'œuvre qualifiée et d'un savoir-faire unique..	4
2.2	Électrification les transports avec une énergie verte et attirer de nouvelles entreprises grâce à un tarif électrique préférentiel .....	4
2.3	L'exportation de l'énergie éolienne .....	5
3.	Positionnement de la CCTG face au développement des hydrocarbures .....	6
3.1	Exploitation des hydrocarbures et utilisation des redevances .....	6
3.2	Développement d'une filière des hydrocarbures calquée sur les succès de la filière éolienne .....	6
3.3	Révision de la loi sur les hydrocarbures .....	7
3.4	Projets en cours à Gaspé .....	7
4.	Conclusion.....	7

## 1. Introduction

La Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé s'intéresse de près aux activités de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec. Nous souhaitons contribuer à l'élaboration de la politique énergétique du Québec. C'est en ce sens que nous vous présentons nos positions sur les thématiques de l'éolien et des hydrocarbures.

## 2. Dossier éolien : mise en contexte et position de la CCTG

Le gouvernement du Québec a fait de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de la MRC de Matane le noyau de l'énergie éolienne au Québec. Ce concept de « région désignée » pour l'éolien a été créé dans la foulée du premier appel d'offres d'énergie éolienne lancé par Hydro-Québec Distribution en 2003. On retrouve donc, sur notre territoire, la majorité des parcs éoliens, en plus de manufacturiers, de fournisseurs de services, d'organismes, d'institutions d'enseignement, tous voués au développement de ce secteur d'activité. Le TechnoCentre éolien y est aussi en place depuis une dizaine d'années. Présentement, le Québec a une puissance installée totale de 2880 MW avec ses 37 parcs éoliens en opération.

Le développement de la filière éolienne visait à favoriser l'émergence d'un noyau d'expertises uniques au Québec, en plus de représenter un outil de développement économique pour la région. Ainsi, des critères de contenu régional ont été intégrés à l'appel d'offres. Les développeurs des parcs éoliens retenus dans le cadre de cet appel d'offres devaient donc s'assurer qu'au moins 40 % à 60 % des coûts globaux de chacun de leurs parcs soient réalisés dans la région désignée.

Quelques années plus tard, la Stratégie énergétique québécoise 2006-2015 fixait une cible de 4 000 mégawatts de capacité de production d'électricité de source éolienne d'ici la fin de 2015. Les appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution ont encore une fois été assortis d'exigences de contenus québécois et local pour la région désignée. Plus précisément, les exigences étaient que 60 % du coût global des projets soit investi au Québec et que 30 % des composantes d'éoliennes proviennent de fournisseurs établis dans la région désignée.

La CCTG croit qu'il faut exploiter le savoir-faire exceptionnel de la région dans le secteur éolien – grâce, notamment, à la présence du Technocentre éolien –, et profiter de la main-d'œuvre spécialisée en éolien formée sur le territoire. Elle est également d'avis qu'il faut tirer profit des surplus énergétiques engendrés pour inciter de grandes entreprises à s'établir dans notre région pour profiter d'un tarif d'électricité concurrentiel, pour électrifier nos transports avec une énergie verte ainsi que pour prendre le virage de l'exportation de l'énergie éolienne.

## **2.1 Développer une main-d'œuvre qualifiée et d'un savoir-faire unique**

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles, qui comporte quatre centres sur le territoire, représente un pôle important de développement économique, social et culturel pour notre région. Loin d'être seulement un établissement d'enseignement, il joue un rôle vital pour notre communauté. Le Cégep facilite grandement l'accès à la formation postsecondaire, forme des techniciennes et des techniciens de haut niveau qui apportent une contribution de premier ordre au développement de notre région. Cette future main-d'œuvre est très recherchée par nos entreprises qui font souvent face à une pénurie de main-d'œuvre spécialisée.

Gaspé a la chance d'avoir sur son territoire le siège social du Cégep de la Gaspésie et des Îles, où Groupe Collegia offre le programme Maintenance d'éoliennes. Visant à répondre aux besoins de formation initiale des travailleurs chargés de la maintenance des centrales d'éoliennes, ce programme de formation a pour objectif de rendre ses finissants capables d'assurer un entretien préventif, un entretien prédictif et un entretien correctif sur ces machines. Ainsi, ce programme spécialisé contribue à assurer, dans la région, un bassin de main-d'œuvre qualifiée en maintenance pour le secteur éolien.

D'autre part, le Cégep contribue également au développement de l'expertise de nos entreprises grâce au Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) en éolien qu'il s'est vu attribuer en 2007, et dont le TechnoCentre éolien, situé à Gaspé, assume la gestion administrative. Fondé en 2000, le TechnoCentre éolien a pour mission de contribuer au développement d'une filière industrielle éolienne québécoise, compétitive à l'échelle nord-américaine et internationale, tout en mettant en valeur la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au cœur de ce créneau émergent de l'économie du Québec.

Concrètement, en tant que CCTT, le TechnoCentre aide les entreprises à adapter leur technologie au climat nordique, à développer de nouveaux produits pour l'industrie éolienne et à intégrer la chaîne d'approvisionnement québécoise. Le TechnoCentre éolien est aussi propriétaire et exploitant du Site nordique expérimental en éolien CORUS (SNEEC).

La présence du TechnoCentre éolien sur notre territoire vient appuyer le leadership de la région dans la filière industrielle éolienne, lui permettant de développer un savoir-faire unique.

## **2.2 Électrifier les transports avec une énergie verte et attirer de nouvelles entreprises grâce à un tarif concurrentiel**

En raison de son faible coût de production au Québec, l'électricité est appelée à occuper une place très importante à tous les niveaux du transport. Dans la mesure où le Québec a accès à des énergies propres et renouvelables (ex. : hydroélectricité, énergie éolienne) pour la production d'électricité – en quantité abondante et à faible coût de production –, la CCTG entend favoriser le développement d'infrastructures de transport

électrifié. La production d'énergie éolienne aurait tout avantage à être mise à contribution dans ce processus d'électrification.

Également, le CCTG voit les surplus d'électricité engendrés par l'industrie éolienne comme une occasion d'attirer de nouvelles entreprises – notamment des entreprises particulièrement énergivores – sur le territoire en leur offrant un tarif préférentiel pour leur consommation d'électricité.

### **2.3 L'exportation de l'énergie éolienne**

La réalisation de la Stratégie énergétique québécoise 2006-2015 doit être vue comme une mesure permettant d'ancrer les fournisseurs installés au Québec et d'amorcer par la suite le virage vers le marché d'exportation au terme des mises en service d'un bloc supplémentaire d'énergie.

La nouvelle politique énergétique qui devra être mise en place pour la période 2016-2025 doit être une stratégie de développement et de pérennisation – incluant les marchés d'exportation – de la filière éolienne, afin d'atteindre le cycle de vie de 20 ans des projets. À partir de 2025, nous aurons réussi à développer une industrie éolienne pérenne, qui présente un marché national intéressant avec le rééquipement (*repowering*) des parcs existants et une présence sur les marchés d'exportation.

### **3. Dossier des hydrocarbures : mise en contexte et position de la CCTG**

La région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine semble présenter un potentiel pétrolier et gazier exploitable significatif tant terrestre (*onshore*) qu'extracôtier (*offshore*). Il s'agit d'une opportunité potentielle formidable pour la région afin de diversifier son économie et générer de nouveaux revenus. Cependant, puisqu'il s'agit d'une ressource naturelle non renouvelable et considérant les risques associés à ce genre d'industrie, la CCTG est d'avis qu'il y a lieu de revoir les modalités du développement de cette filière au Québec.

#### **3.1 Exploitation des hydrocarbures et utilisation des redevances**

Nous sommes conscients que la ressource appartient à l'ensemble des Québécois, mais il nous apparaît essentiel de prévoir une partie des redevances pour les milieux d'accueil (municipalité ou MRC). Ces montants devraient pouvoir être utilisés par les milieux d'accueil selon leurs priorités de développement et soutenir des initiatives de diversification économique. L'idéal, à notre avis, serait la mise sur pied d'un fonds, dont une partie du capital serait investi pour soutenir des initiatives sur le long terme.

En effet, bien qu'elle soit favorable à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures, la CCTG est d'avis que cette industrie devrait avoir un impact économique global favorable dans notre milieu, jouir d'une acceptabilité sociale adéquate et se faire selon les plus hauts standards de protection de l'environnement.

#### **3.2 Développement d'une filière des hydrocarbures calqué sur les succès de la filière éolienne**

Dans la vision de la CCTG pour cette filière, la région développerait une grappe industrielle en hydrocarbures, retirerait directement une partie des redevances et aurait sur son territoire un centre d'expertise pour pallier au manque d'expertise au Québec en matière d'hydrocarbures.

En ce sens, l'expérience du déploiement de la filière éolienne peut servir d'inspiration. C'est pourquoi nous travaillons sur la création d'un Technocentre des hydrocarbures qui aurait pignon sur rue à Gaspé. La mission de cet organisme serait de travailler avec les experts, les scientifiques et l'industrie afin d'assurer une diffusion d'information et un transfert technologique vers notre région, nos élus et nos entreprises.

Considérant l'importance potentielle de cette industrie pour le Québec et notre région, il y aurait également lieu de permettre au Cégep de la Gaspésie et des Îles de mettre sur pied un Centre collégial de transfert de technologies (CCTT) en exploitation des hydrocarbures. Tout comme en éolien, ce nouveau Technocentre pourrait regrouper

sous un même toit la direction du créneau ACCORD et le CCTT afin de pouvoir maintenir une masse critique d'expertise et offrir un guichet unique pour le milieu.

### **3.3 Révision de la loi sur les hydrocarbures**

Le récent différend entre la Ville de Gaspé et la compagnie Pétrolia a mis en évidence la vétusté de notre encadrement législatif en matière d'activités pétrolières. Il nous apparaît urgent de l'actualiser afin de répondre aux préoccupations des populations d'accueil, d'assurer la mise en valeur des gisements d'hydrocarbures québécois et de fournir un encadrement clair pour les entreprises.

### **3.4 Projets en cours à Gaspé**

Les compagnies Pétrolia et Junex font actuellement de l'exploration sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Elles sont positives quant aux potentiels que réservent les gisements ciblés. L'entreprise Tugliq voudrait d'ailleurs développer un projet de transformation du gaz naturel provenant du site Bourque qui serait acheminé à un port de mer pour être transformé grâce à une plate forme de liquéfaction. En ce qui concerne le projet Haldimand 4 de Pétrolia, la CCTG est en appui à la Ville de Gaspé qui demande un BAPE pour la suite des travaux de forage.

## **4. Conclusion**

À l'orée d'un nouveau virage énergétique à la suite de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, la Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé souhaite faire valoir qu'elle est favorable aux différents projets énergétiques sur son territoire — à savoir, actuellement, dans les secteurs de l'éolien et des hydrocarbures —, puisqu'ils ont le potentiel de donner lieu à des retombées enviables, en générant une activité économique annuelle. Toutefois, la CCTG y est favorable à condition que ces projets maximisent les retombées économiques locales et jouissent d'une acceptabilité sociale adéquate, sans que cela se fasse au détriment des autres secteurs économiques.

Frédéric Côté

Président

Chambre de commerce et de tourisme de Gaspé